

Assistance Dépendance

Assistance accessible dès l'adhésion

Ecoute, conseils, informations vie pratique	Recherche des solutions et intervenants adéquats Renseignements sur recours possible après refus de PEC* par le R.O** Répond aux demandes de l'assuré (habitation, salaires, ass.social, allocations...)
Informations sur la dépendance	Droits, démarches...
Aide à la constitution du dossier	Pièces, bilan nécessaire...
Recherche d'établissements spécialisés	
Ecoute & aide à la recherche de professionnels assurant la PEC psychologique	Mise en relation avec une plate-forme médico-sociale
Bilan de prévention d'autonomie	Bilan qui aborde les difficultés dans la vie de tous les jours Conseils & recommandations (fiche pratique) Solution de téléassistance (frais de mise en service offert pour tout abonnement de +12mois) Diagnostic à domicile réalisé par un ergothérapeute
Bilan de prévention mémoire	Evaluation médico-psycho-sociale Conseil « comment entretenir sa mémoire » ?
Prévention des risques cardio-vasculaires	Bonnes pratiques en matière d'hygiène de vie
Prestations à l'aidant	Bilan 360° de l'aidant Formation de l'aidant (4 à 8h) Garde du dépendant si hospitalisation de l'aidant >2j (15h sur 5j max) Ou venue d'un proche (billet aller/retour) Garde du dépendant en cas de décès de l'aidant (15h max sur 5j) Ou venue d'un proche (billet + hébergement max 250€)

Assistance accessible dès le niveau 2 (3/6 AVQ)

Adaptation du domicile	Intervention d'un spécialiste (460€)
Acheminement de médicaments la nuit, les samedi, dimanche & jours fériés	Frais engagés à la charge de l'assuré
Portage des repas	Frais engagés à la charge de l'assuré
Téléassistance	Appareil de téléassistance permettant de garder le contact avec l'extérieur Prise en charge des frais d'installation Abonnement à la charge de l'assuré
Billet de visite ou garde	Si hospi de +4j : Billet aller/retour ; 2/an ; en France Hôtel 45€/nuite max 230€/séjour Garde malade 15h pendant 5j après retour d'hospi (1/an max)
Aide-ménagère	Si hospi de +4j : 30h sur 10j -> 4h max/jours Max 60h/ an
Garde des animaux	Si hospi +4j -> 1 seule fois/adhésion pendant 8j

Assistance accessible dès le niveau 3 (4/6 AVQ)

Téléassistance	Prise en charge de l'abonnement pendant 3 mois
Accompagnement dans les déplacements (banque, poste, établissement de soins..)	Accompagnateur 4*/an max 460€
Auxiliaire de vie	Recherche et organise la venue Frais engagés à la charge de l'assuré
Entretien du domicile et autres travaux divers	Recherche et organise la venue Service dispo 24h/24h en cas d'urgence Frais engagés à la charge de l'assuré
Télé sécurité - Prévention vol	Renseigne sur les alarmes, mise en relation avec une société Coût à la charge de l'assuré

Assistance déménagement	Organise le déménagement si besoin Coût à la charge de l'assuré
Suivi de la qualité de vie de l'assuré	L'assistance pourra le contacter périodiquement afin de maintenir un contact avec l'extérieur et connaître son ressenti dans son nouvel hébergement (1 fois/mois pendant 6 mois)
Mise à disposition de matériel adapté	En complément des organismes d'ass.maladie prise en charge frais de matériel adapté 1 fois/an max 770€ Appareil de téléassistance + 3 mois d'abonnement PEC
Mise à disposition d'un coiffeur à domicile	Venue d'un coiffeur 6 visites/an -> max 500€
Service soutien de la mémoire	En complément du bilan de prévention -> programme d'entraînement à la mémoire durée : 6 mois

Assistance Protection juridique

Exemples de domaines d'interventions :

- Abus de faiblesse vis-à-vis de l'assuré.
- Relations avec des organismes sociaux et de retraite.
- Relations contractuelles avec une maison de retraite ou un établissement de soins.
- Litiges liés aux versements d'aides et subventions pour le maintien à domicile.
- Litiges liés aux emplois à domicile.

- *Prise en charge
- **Régime obligatoire

Niveau de dépendance (cf §6)	Formule Dépendance lourde	Formule Dépendance partielle et lourde
Niveau 1	Assistance	Assistance
Niveau 2	Assistance	Assistance + option capital "Premières dépenses" ** + option "Repos de l'aidant" **
Niveau 3 (dépendance partielle)	Assistance	Assistance Rente "dépendance partielle" + option capital "Premières dépenses" ** + option "Repos de l'aidant" **
Niveau 4 (dépendance lourde)	Assistance + rente "dépendance lourde"	Assistance Rente "dépendance lourde" + option capital "Premières dépenses" ** + option "Repos de l'aidant" **

*Capital "premières dépenses" : en option de la Formule Dépendance partielle et lourde ; le capital est versé une seule fois au cours de l'adhésion.
**"Repos de l'aidant" : en option de la Formule Dépendance partielle et lourde.

Les montants garantis sont choisis par l'adhérent lors de son adhésion au contrat, parmi les choix suivants :